

# OVER TIME

## NE TOUCHEZ PAS A NOS PAUSES !

**Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, la direction nous présentait les séquences d'activités par tournée**

Le projet étant que lors des séquences de rattrapage de production sur avis du directeur de l'usine concernée, les pauses et le casse-croute étaient amputés de :

**Matin :** 1<sup>ère</sup> pause 12 mn 7h18 à 7h30 → ramenée à 9mn.

2<sup>ème</sup> pause 9h21 à 9h30 → ne change pas.

Casse-croute : 11h00 à 11h30 ramenée → de 11h10 à 11h30.

**Après-midi :** 1<sup>ère</sup> pause 11mn de 15h00 à 15h11 → ramenée de 15h00 à 15h09 (9mn).

2<sup>ème</sup> pause 10mn de 17h00 à 17h10 → ramenée de 17h00 à 17h09 (9mn).

Casse-croute 19h00 à 19h30 → ramenée de 19h10 à 19h30 (20mn).

**Nuit :** 1<sup>ère</sup> pause de 23h37 à 23h47 → ne change pas.

Casse-croute de 02h10 à 02h30 → passe de 02h10 à 02h31.

Le rattrapage se fera de 4h41 à 5h01.

- *Dans tous les cas ⇨ Les 10 mn de rattrapages seront payées avec majoration.*

- **Pour la CFTC une condition ferme et non négociable a été affichée en réunion. Pas d'amputation sur les 2 temps de pauses physiologiques, il est impératif de garder le temps de récupération pour les salariés.**
- **Pas d'over time sur les séances du samedi.**
- **Engagement ferme de la direction sur la limitation des séances d'over time par semaine et par mois**
- **Que la tournée non réalisatrice de sa production engage une séance et non la tournée inverse.**

**Il est essentiel pour la CFTC de savoir sur quels critères la direction va engager de l'over time, afin de ne pas faire de séances à tout va et pour n'importe quel prétexte.**

- ▶ **Pourquoi ne pas prendre les 5 mn de briefing en début de poste ?**